



JOURNANS

MAIRIE

01250 JOURNANS

Journans, le 18 juin 2018

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8

Etaient présents :

Madame Sylvie CHARVENET

Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Jean-Claude BALLEET, Jacques VERMEULIN et Georges PUVILLAN

Excusées : Judicaëlle CEVASCO, Farida BALLEET, Marie-Pierre CORDENOZ

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques VERMEULIN

L'ordre du jour est abordé.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant la parcelle suivante :

- Parcelle ZC 125 d'une contenance totale de 1160 m² située 22, chemin des Grandes Vignes.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le maire donne connaissance de l'avenant n° 2 au contrat du 07 juin 2016 entre la SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR et la commune de JOURNANS concernant la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Le coût du repas passe de 3.15 € TTC à 3.19 € TTC pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal se prononce sur la révision des tarifs communaux

Restaurant scolaire : à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

- Prix du repas passe de 4.13 € à **4.19 €**
- Prix du repas à partir du 4^e enfant passe de 3.28 € à **3.32 €**

Garderie : à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

- La séance du matin passe de 2.31 € à **2.33 €**
- Garderie du soir de 1.45 € de l'heure à **1.46€**

Salle communale : à compter du 1er septembre 2018,

- aux particuliers et au restaurant le petit campagnard pour les repas privés et associations extérieures autorisées :
 - avec chauffage de 260.00 € à **265.00 €**
 - sans chauffage de 196.00 € à **200.00 €**
- Pour les associations communales : 24.00 € à **25.00 €**
- Apéritif : 62.00 € à **63.00 €**
- Activités sportives (ou autre) annuelles
 - Associations de Journans : gratuité
 - Associations extérieures : 100.00 € à **102.00 €**/ an et par cours

Chapiteau : à compter du 1^{er} septembre 2018, passe de 76.50 € à **78.00 €**

Gratuit pour les associations

Eau : à compter du 1er octobre 2018, augmentation de 2 %

- Abonnement annuel de 54.89 € à **55.98 €** soit 4.665 € par mois
- Prix au m3 de 1.45 € à **1.47 €**

Concession cimetière :

Le Maire indique que l'extension du cimetière va débuter. L'achèvement des travaux est prévu d'ici la fin de l'été. La commune va être en mesure de proposer différentes offres de sépultures. Le conseil municipal décide de réviser et de créer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2018.

Concession 2 m² :

- Concession temporaire (15 ans) : de 108.00 € à **110.00 €**
- Concession trentenaire : de 216.00 € à **220.00 €**

Columbarium :

- Pour 15 ans : **400.00 €**
- Pour 30 ans : **600.00 €**

Jardin des urnes (cavurne de 80cm x 80 cm) :

- Pour 15 ans : **70.00 €**
- Pour 30 ans : **100.00 €**

Plaque totem jardin du souvenir :

- Pour 30 ans : **100.00 €**

Tarif des photocopies pour les associations : le conseil municipal décide

- d'offrir à chaque association 200 photocopies noires par manifestation,
- que les photocopies noires supplémentaires seront facturées à **0.05 € l'unité**,
- que toutes les photocopies couleurs seront facturées à **0.10 € l'unité**.

ECOLE :

Le conseil municipal valide le devis de MBI pour un montant de 375.00 € H.T. pour l'installation et la mise en service des 3 ordinateurs à l'école, offerts par le conseil départemental de Saône-et-Loire.

EXTENSION DU CIMETIERE

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise M.S.P. concernant la remise en état et la pose du portail d'entrée de l'extension du cimetière, ainsi que la fourniture et la pose de grille à installer sur le mur d'enceinte pour un montant de 2 800.00 € H.T. soit 3 360.00 € TTC.

VOIRIE

Rue du Moulin :

Plusieurs devis ont été demandés concernant la pose de coussins berlinois sur la RD52H, dite rue du Moulin, à proximité de l'entrée du lotissement en lieu et place du dos d'âne. De nouveaux devis ont été demandés, car les entreprises n'ont pas chiffré les mêmes matériaux. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Création d'un parking rue Neuve à proximité du monument aux morts :

Pour remédier aux problèmes récurrents de stationnement sur le haut de la rue Neuve et rue du Puits, le maire présente au conseil municipal une esquisse concernant un projet de parking situé à proximité du monument aux morts. Le maire indique que ce projet sera réalisable que si la commune devient propriétaire des parcelles impactées par ces travaux.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ce dossier. Autorise le maire à rencontrer les propriétaires des parcelles et indique que la commune fera valoir son droit de préemption si une des propriétés venaient à être vendues.

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il convient de modifier le nombre d'heure du poste d'adjoint d'animation contractuel et de supprimer le poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet contractuel pour l'entretien des locaux de l'école à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il explique également que plusieurs postes ne sont plus pourvus et qu'il convient de les supprimer.

Le conseil municipal valide le tableau des emplois permanents.

L'agent d'animation qui s'occupe de la cantine et de l'entretien des bâtiments communaux sera en congés maternité du mois de septembre au mois de décembre 2018, il convient de la remplacer. Une annonce sera déposée sur le site internet de la commune et sur les panneaux d'affichage.

CAMPING :

Le Maire donne lecture de la proposition de la SARL CHAU-CLIM concernant un contrat de maintenance pour le ballon ECS du camping. Le conseil municipal valide le devis de la SARL CHAU-CLIM d'un montant annuel de 115.00 € H.T. soit 138.00 € TTC.

BATIMENT DES ASSOCIATIONS

Suite aux derniers violents orages, l'eau est rentrée dans le local des associations. Pour remédier à ce problème, et après en avoir discuté avec l'entreprise Falaise, le premier adjoint propose d'installer une rehausse amovible (esclafoudi), à l'entrée du local. Le conseil municipal donne son accord pour cet aménagement.

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits inscrits au budget. Le Conseil Municipal décide d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 400.00 €			
Total D 022 - Dépenses imprévues de fonction.	- 2 400.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 200.00 €		
Total D 023 : virement à la section d'investissement		2 200.00 €		
D 673 : titres annulés (exercice antérieur)		200.00 €		
Total D 67 : charges exceptionnelles		200.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 2 400.00 €	2 400.00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				2 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la sect° de fonct				2 200.00 €
D 2131-16 : CAMPING - DOUCHES		600.00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie		1 600.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 200.00 €		
R 281538 : Autres réseaux				118.00 €
R 28158 : Amort. Autres matériels techniques			- 118.00 €	
TOTAL R 040 : opération d'ordre entre section			- 118.00 €	118.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		2 200.00 €	- 118.00 €	2 318.00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Lors de l'assemblée générale du SIEA du 13 avril 2018, les délégués ont délibéré le principe d'une modification de statut afin de prendre en considération les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture sur les fonds de concours que versaient les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

Le conseil municipal valide les nouveaux statuts du SIEA.

URBANISME

DP 001 197 18 D 0005 – PAGE Noël – Déplacement de l'entrée principal, avec modification du dispositif de clôture et construction d'une piscine- 337, rue du Moulin – dossier déposé le 17 mai 2018, en cours d'instruction.

CU 001 197 17 D 1004 – Me Stéphane VIEILLE – connaître les règles d'urbanisme – Parcelle ZC 125 – 22, chemin des Grandes Vignes

CU 001 197 17 D 1005 – Me Franck LAMBERET – connaître les règles d'urbanisme – Parcelle B 1658 – Le Village

ONF

Les travaux de la route forestière et de la plate-forme, forêt de Saint Valérien, vont bientôt débiter.

La commune doit procéder à la coupe des arbres situés sur l'emprise de la plate-forme.

QUESTIONS DIVERSES

Source de la Reyssouze: Une demande a été faite pour que la Source de la Reyssouze soit balisée dans le village. Un courrier sera adressé au Syndicat de la Reyssouze en ce sens.

Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD : le RGPD est applicable depuis le 25 mai 2018. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le Maire lève la séance à 23h00.

Prochain conseil municipal le jeudi 5 juillet 2018.

Le Maire,

Gérard SEYZERIAT